

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2024-047

**PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ET
L'EXTENSION DU CENTRE YVES MONTAND**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2123-4 ;

Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 06/03/2023 donnant délégation au Maire pour « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres quels que soient leur objet, montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n°2024-032 du 25 mars 2024 arrêtant le budget primitif de la Commune ;

Vu la mission de programmation et d'AMO pour la rénovation du centre Yves Montand passée sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant la poursuite du projet et la nécessité pour la Commune de continuer à être accompagnée notamment sur le plan administratif, technique et financier ;

Considérant la valeur estimée du besoin, le seuil de procédure et le périmètre des missions à confier à l'assistant à maîtrise d'ouvrage aux différentes phases de l'opération de construction et de réhabilitation du Centre Yves Montand ;

DECIDONS :

Article 1er – De procéder à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et l'extension du Centre Yves Montand.

Article 2 – Précisons que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Article 3 – Disons que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 16 avril 2024

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240416-D2024047-DE



PAGE ANNULEE